

PARTIE 1- LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

1. En quelques mots

Non partisane, non confessionnelle, la Ligue des Droits de l'Homme est une association phare dans le domaine de la défense et de la promotion des droits humains fondamentaux (civils, politiques, économique, sociaux et culturels) en Communauté française de Belgique. Grâce à des actions et campagnes de sensibilisation, à l'information et la dénonciation, ou encore par sa force de proposition, elle a pour objectif que chacun s'approprie les droits fondamentaux, dans le respect de tous. Elle agit afin que chacun se sente concerné par le respect de la dignité des autres et de soi-même.

Elle est présente un peu partout sur le territoire belge francophone, au travers des sections locales de Bruxelles, du Brabant wallon, de Charleroi, Huy, La Louvière, Liège, Mons, Namur, Tournai et Verviers. Celles-ci assurent la visibilité, la proximité et le dynamisme de la Ligue sur le terrain.

En plus des sections locales, la Ligue des droits de l'Homme compte également plusieurs commissions thématiques. Lieux d'expertise, ces commissions traitent de sujets aussi variés que la jeunesse, les prisons, la justice, les droits économiques et sociaux, les étrangers ou encore le droit des patients en psychiatrie.

La Ligue s'appuie sur différents textes fondateurs, dont elle se sert comme piliers pour la défense et la promotion des droits humains : la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH), la Convention européenne des Droits de l'Homme (CEDH), les Pactes internationaux relatifs aux droits civils, politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels.

Quelles sont nos missions ?

Promouvoir les principes d'égalité, de liberté, de solidarité et d'humanisme, ainsi que les droits fondamentaux des hommes et des femmes, en Communauté française de Belgique. Combattre l'injustice et les discriminations sous toutes les formes (racisme, sexisme, homophobie, traite des êtres humains). Défendre la dignité des étrangers, des sans papiers, des sans emploi, des détenus, des personnes âgées, des jeunes, bref de tous. Défendre le respect de la vie privée et l'accès de tous les citoyens à une justice équitable et non expéditive.

En tant que contre pouvoir, la Ligue des droits de l'Homme observe, informe et interpelle les pouvoirs publics et les citoyens en vue de remédier à des situations qui portent atteinte aux droits fondamentaux. La Ligue examine les initiatives législatives et veille au respect des lois, des conventions et des pratiques qui garantissent les droits humains.

En cas d'atteinte à ces droits, la Ligue réagit sous forme d'interpellations, de communiqués et de conférences de presse, et fait part de ses positions afin de

susciter des modifications. Elle peut également mener des actions en justice, si des dispositions sont contraires aux droits de l'Homme.

La Ligue des droits de l'Homme est attentive à la nécessité de favoriser le dialogue, de former élèves et enseignants à l'exercice et à la défense des droits humains :

- par un programme de formation dans les écoles primaires et secondaires
- par la réalisation d'un module d'éducation aux droits fondamentaux à destination des enseignants de la Communauté française.

La Ligue propose également des formations pour les adultes et des organismes tiers.

La sensibilisation aux droits humains passe aussi par la collaboration avec le monde socioculturel : colloques, conférences, débats, expositions, partenariats avec des théâtres, des cinémas, des centres culturels sont régulièrement organisés. La Ligue développe également ses propres projets à l'intention d'un public de tous âges et de tous horizons.